



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 janvier 2019**

Décision n° **CP-2019-2853**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées 143 et 145 route de Vienne et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Lyon 8 Vienne II ou à toute société à elle substituée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Charles, Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Bernard (pouvoir à Mme Peillon).

**Commission permanente du 14 janvier 2019****Décision n° CP-2019-2853**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées 143 et 145 route de Vienne et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Lyon 8 Vienne II ou à toute société à elle substituée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 2 janvier 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la création d'un nouvel espace de cheminement piétons à Lyon 8°, la Métropole de Lyon doit acquérir 2 parcelles de terrain nu issues des parcelles cadastrées CH 1p et CH 2p d'une superficie totale de 218 m<sup>2</sup>, situées 143 et 145 route de Vienne à Lyon 8°, appartenant à la SCI Lyon 8 Vienne II ou à toute société à elle substituée,

Cette société est représentée par monsieur Cédric Hatat, agissant en sa qualité de responsable de programmes.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces parcelles interviendrait à l'euro symbolique, biens cédés libres de toute occupation ou location ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu issues des parcelles cadastrées CH 1p et CH 2p d'une superficie totale de 218 m<sup>2</sup> et appartenant à la SCI Lyon 8 Vienne II ou à toute société à elle substituée, situées 143 et 145 route de Vienne à Lyon 8°, dans le cadre de la création d'un nouvel espace de cheminement piétons à Lyon 8°.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 22 janvier 2018 pour un montant de 935 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P09O4367.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2019 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844 pour un montant de 1 € correspondant au prix de l'acquisition et de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

**5° - Cette acquisition** à l'euro symbolique fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses : compte 2112 - fonction 01 - et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2019.**